

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 FEVRIER 2024 à 14h

Date de la convocation : 06/02/2024

Date d'affichage : 06/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/02/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle – Mme PERRIN Cécile – Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUFOUR Françoise

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire expose :

Monsieur Loïc DUCROUX, conseiller municipal délégué, a informé M. le Maire de son intention de démissionner par courrier reçu en mairie le 31 janvier 2024. A partir de cette date Monsieur DUCROUX est réputé ne plus être élu au conseil municipal de Balbigny.

Dans les communes de 1000 habitants et plus : le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu (article L.270 du Code électoral ; CE, 16 janvier 1998, n°188892).

A ce titre M. le Maire a informé Madame Claude BLANCHARD être élue au conseil municipal. Madame Claude BLANCHARD a accepté par courriel du 7 février 2024.

L'assemblée délibérante prend acte de l'installation du nouveau conseiller municipal, en vertu de l'article L270 du CGCT.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 13/02/2024

